



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

télétravail

Question écrite n° 86217

Texte de la question

M. Frédéric Lefebvre attire l'attention de M. le ministre des finances et des comptes publics sur la question de la microfinance dans les départements, régions et collectivités d'outre mer (DROM-COM). Alors que la crise économique et sociale frappe plus durement et plus durablement les outre-mer que la métropole, la microfinance constitue en enjeu primordial. Cette dernière, qui comprend microcrédit, microassurance, finance solidaire et finance participative permet de créer de l'activité en encourageant l'entrepreneuriat et l'emploi, ainsi que de renforcer la cohésion sociale pour les personnes exclues de services bancaires et d'accès au crédit en leur permettant de ne plus être tributaires de minima sociaux. Le Conseil économique, social et environnemental (CESE) préconise dans un rapport du 23 février 2015 que l'offre en microcrédit des banques disponible en métropole le soit également accessible dans les territoires ultramarins où elles sont implantées. En outre, le CESE propose qu'un prêt à la création d'entreprise de la BPI puisse venir en complément des outils mobilisés par les institutions de microfinance dans les outre-mer. Il lui demande donc si le Gouvernement entend donner une suite favorable à ces suggestions.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Lefebvre](#)

Circonscription : Français établis hors de France (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 86217

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : Finances et comptes publics

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 juillet 2015](#), page 5699

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)